



Dossier suivi par  
**Nathalie HERIN**  
Adjointe Directeur Diocésain  
en charge des Ressources Humaines

**Fleur GOIGOUX**  
Assistante en charge du mouvement  
du 1<sup>er</sup> Degré

02 41 79 51 43  
f.goigoux@ec49.fr

## MOUVEMENT RENTREE 2024 – ENSEIGNANTS DES ECOLES

### NOTE D'INFORMATION N°3 – VENDREDI 12 JANVIER 2024

**A afficher ou à diffuser auprès des enseignants de l'école  
selon les moyens de communication habituels.**

#### ► OPERATIONS DU MOUVEMENT 2024 LIEES AUX ENSEIGNANTS

Vous êtes dans la perspective, pour la rentrée 2024 :

- D'une demande participation au mouvement 2024 pour une mutation diocésaine
- D'une demande de temps partiel de droit ou d'une demande de temps partiel sur autorisation
- D'une réintégration à l'issue d'une période de disponibilité ou de congé parental
- D'une demande de reprise à temps complet après une période de temps partiel de droit ou sur autorisation
- D'une demande de 1<sup>er</sup> emploi en contrat définitif (concerne les professeurs stagiaires)

Nous vous invitons à prendre attentivement connaissance de la circulaire diocésaine « Mouvement de l'emploi des enseignants des écoles (1<sup>er</sup> Degré) – Rentrée scolaire 2024.

Vous trouverez les différentes fiches à compléter sur le site : [www.pourlaclasse.org](http://www.pourlaclasse.org) que vous pourrez télécharger et compléter en version numérique.

Les documents seront à remettre à votre chef d'établissement pour signature et envoi  
**pour le 31 janvier 2024 au plus tard.**

Nous vous invitons à respecter scrupuleusement les délais indiqués, pour que votre situation puisse bien être prise en compte.

#### ► OPERATIONS DU MOUVEMENT 2023 LIEES A LA PUBLICATION DES POSTES (CHEFS D'ETABLISSEMENT)

L'ensemble des documents transmis par les enseignants de votre école ainsi que la fiche structure doivent être renvoyés, par courrier électronique, auprès de la DDEC 49 – Département Education/Pôle RH à Fleur GOIGOUX ([f.goigoux@ec49.fr](mailto:f.goigoux@ec49.fr)) et auprès de la DSDEN ([sm1d49@ac-nantes.fr](mailto:sm1d49@ac-nantes.fr))

**pour le 3 février 2024 au plus tard.**

*NB : Si possible, pour nous faciliter le traitement, nous vous invitons à ne pas mettre tous les documents dans un seul fichier, mais à constituer autant de fichiers à joindre à votre mail, que de documents à transmettre.*

Pour les écoles potentiellement concernées par une mesure de carte scolaire (fermeture de classe), vous trouverez sur le site pour la classe un modèle de PV de concertation de l'équipe afin d'identifier l'enseignant qui endosse la perte de poste.